

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 6 juillet 2023**  
Saint-Aubin - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Alain DIEBOLT

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63  
Nombre de procurations : 15  
Nombre de votants : 78  
Date de la convocation : 29 juin 2023  
Date de publication : 13 juillet 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	BREMOND Gabriel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	RIOTTE Christine
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	CHAPIN Jean-Paul
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	JEANNEROD Georges
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	DIEBOLT Alain
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	CHAUCHEFOIN Gérard	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
ROY Jean-Yves	DEMORTIER-BLANC Catherine	DAVID Françoise
CALINON Séverine	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	DRAY Frédérique	GRUET Olivier
GUIBELIN Marie-Rose	GERMOND Daniel	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	GOMET Nicolas	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	LAGNIEN Jacques
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	
THEVENIN Hélène	PRAT Hervé	

### **Conseillers suppléés**

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David  
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

MONNERET Christophe donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel  
GAGNOUX Jean-Baptiste donne procuration à FICHERE Jean-Pascal  
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle  
MATHIOT Agnès donne procuration à GINDRE Denis  
ANTOINE Patricia donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire  
BERTHAUD Mathieu donne procuration à CHAMPANHET Stéphane  
DELAINE Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette  
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique  
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine  
JABOVISTE Philippe donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
MBITEL Mohamed donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine  
MIRAT Maryline donne procuration à CUINET Jean-Pierre  
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à JEANNET Nathalie  
ROCHE Paul donne procuration à GIROD Isabelle  
RIGAUD Fabien donne procuration à CALLEGHER Aline

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

BONIN Jean-Luc	MATHEZ Christian	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	SAGET Emmanuel	JEANNEAUX Cyriel

**Objet : Délibération Rectificative : Conclusion d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Commune du Deschaux**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc CROISERAT

Dans le cadre de sa compétence « Enfance Jeunesse », la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a conduit des travaux d'agrandissement de l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) implanté sur le terrain de la Commune du Deschaux.

Lors de son Conseil Communautaire du 17 mars 2022, la Collectivité avait validé la signature d'un bail à construction avec ladite commune afin d'encadrer juridiquement cette extension sur un terrain appartenant à la commune du Deschaux.

Cependant après analyse juridique conduite en lien avec le notaire en charge du dossier, il s'est avéré que la signature d'un bail à construction entre deux personnes publiques est impossible dès lors qu'il s'agit d'un projet de bâtiment qui relèvera du domaine public de par la nature des missions qui y seront exercées.

Ainsi, il convient de consentir une convention de mise à disposition entre les deux collectivités, celle-ci permettant de notifier les droits et devoirs de chacune des parties en ce qui concerne l'entretien et la conservation de la construction.

Cette convention est consentie pour une durée de soixante-dix années entières et consécutives, prenant effet à compter de sa date de signature par les deux parties, et à titre gratuit.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la commune du Deschaux pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle ZH 8 au Deschaux,
- **DE PRÉCISER** que la convention est acceptée à titre gratuit au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, bénéficiaire de la compétence « Enfance Jeunesse »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

SCRUTIN	POUR : 78	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

*Fait à Saint-Aubin, le 6 juillet 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Urbanisme et Habitat
- Commune du Deschaux



*Jean-Pascal FICHÈRE.*

